



Annexe

Procès-Verbal de l'Élection du Président et des Vice- Présidents du SMT



Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin

SEANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026
 Procès-Verbal
 3^{ème} séance ordinaire de l'année

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SMT
 CONSÉCUTIVE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE 2026**

Le vendredi 11 septembre 2026, à 10h00, le Comité Syndical, dûment convoqué le vendredi 04 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, au siège du Sy.MEG, Impasse Guy CORNELY, ZAC de Houelbourg, 97122 BAIE-MAHAULT, dans le nombre prescrit par la loi pour délibérer valablement sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, doyen d'âge, pour procéder à l'installation des membres du conseil syndical dans leurs fonctions ;

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Harry	DURIMEL	Délégué titulaire	X		
2	Phillipe	RIBERE	Délégué titulaire	X		
3	Chantal	LERUS	Déléguée titulaire	X		
4	Francis	LUDGER	Délégué titulaire	X		
5	Simon	VAINQUEUR	Délégué titulaire	X		
6	Dominique	BIRAS	Déléguée titulaire	X		
7	François	FARNOUX	Délégué titulaire	X		
8	Max	MOLIA	Délégué titulaire	X		
9	Carine	CUSTOS CARVIGAN	Déléguée titulaire	X		
10	Evelyne	CHERAL VACHER	Déléguée titulaire	X		
11	Adrien	BARON	Déléguée titulaire	X		
12	Jocelyn	SAPOTILLE	Délégué titulaire	X		
13	Jean-Luc	EDOM	Délégué titulaire	X		
14	Alphonse	GUILLAUME	Délégué titulaire	X		
15	Gilbert	ROUYARD	Délégué titulaire	X		
16	Corinne	PETRO	Déléguée suppléante	X		En remplacement de M. Ary CHALUS
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 17

Votants : 17

Assistaient également à la séance : Monsieur Michel HOTIN, délégué suppléant, Monsieur Rodrigue MOULIN, délégué suppléant, Madame Roselise FAMIBELLE, déléguée suppléante, Monsieur Patrick RILCY, Directeur des Services ; Monsieur Endrick ERAVILLE, Directeur Pôle Ressources et Moyens ; Madame Lesly BIABIANI, Responsable des Affaires Publiques ; Madame Steffy KORUTOS, Chargée de Mission auprès de la Direction ; Madame Korra LANNEAU, Chargée de Communication, Monsieur Jerrold DAUBIN, Assistant informatique ;

Secrétaire de séance : Madame Carine CUSTOS CARVIGAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article 9 du titre III des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, le Président est élu par le Comité Syndical parmi les délégués titulaires des membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés par les délégués. La séance du Comité Syndical au cours de laquelle a lieu l'élection est présidée par le plus âgé des délégués titulaires.

La séance est ouverte par Monsieur Patrick RILCY, Directeur Général des Services, qui invite le doyen d'âge du Comité syndical, Monsieur Philippe DEZAC, à présider.

1. ÉLECTION DU PRESIDENT

1.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur Philippe DEZAC, doyen d'âge du Comité syndical a procédé à l'appel nominal des membres du Comité, a dénombré 17 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 7.3 des statuts du SMT est remplie.

Il a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT).

1.2 Constitution du bureau de vote :

Le Comité syndical a désigné deux (2) assesseurs :

- Madame Corinne PETRO
- Monsieur Gilbert ROUYARD

1.3 Candidat aux fonctions de Président (e)

Le doyen d'âge a rappelé que, conformément à l'article 9 des statuts du SMT, le Président est élu par le Comité Syndical parmi les délégués titulaires des membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Ont présenté leur candidature :

- Monsieur Harry DURIMEL, délégué titulaire représentant la communauté d'agglomération de Cap Excellence (CAPEX) ;
- Monsieur François FARNOUX, délégué titulaire représentant la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (CARL) ;

1.4 Déroulement de chaque tour de scrutin

Madame Carine CUSTOS CARVIGAN a ensuite invité les délégués syndicaux à procéder à l'élection du Président du SMT.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a été appelé à voter à l'urne.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

En application de l'article L.65 du code électoral, les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1.5 Résultats - Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 17
- f. Majorité absolue : 09

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DURIMEL Harry, CAPEX	06	Six
FARNOUX François, CARL	11	Onze

1.6 Proclamation de l'élection du président

Monsieur François FARNOUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, a été proclamé Président du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin et a été immédiatement installé.

2 ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS (ES)

A 10 h 55, une suspension de séance est demandée par le Président afin de rencontrer les représentants désignés de chaque EPCI et leur délégation. La séance est reprise à 12 h 05.

Sous la présidence de Monsieur François FARNOUX élu président du SMT, les délégués syndicaux ont été invités à procéder à l'élection des six (6) vice-présidents.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT), le Comité syndical élit en son sein un bureau comprenant le Président et six (6) vice-présidents. Chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose de deux (2) vice-présidents.

Monsieur Jocelyn SAPOTILLE présente les deux modalités de scrutin envisageables pour l'élection des vice-présidents, à savoir le scrutin de liste et le scrutin uninominal, et propose que le Conseil syndical se prononce sur la modalité de scrutin à retenir.

Monsieur Adrien BARON expose son interprétation de l'article 8 des statuts et précise que la disposition selon laquelle chaque EPCI « dispose » de deux sièges de vice-président signifie, selon lui, que chaque EPCI peut décider librement de la répartition de ces deux sièges parmi les représentants désignés.

Monsieur Harry DURIMEL fait valoir, pour sa part, que le principe d'équité implique que chaque EPCI dispose de deux de ses représentants au sein de la vice-présidence. Il invite les représentants de Cap Excellence à quitter la séance.

À la suite de cette intervention, Monsieur Harry DURIMEL, Monsieur Philippe RIBERE, Madame Chantal LERUS, Monsieur Francis LUDGER et Monsieur Dominique BIRAS quittent la séance. Il est 12 h 15.

La condition de quorum posée à l'article 7.3 des statuts du SMT est remplie.

2.3 Détermination du nombre de vice-présidents et vice-présidentes

En application de l'article 8 du titre III des statuts du SMT, le comité syndical élit en son sein un bureau composé du Président et de six (6) vice-présidents. Chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose de deux (2) vice-présidents.

2.4 Élection du premier vice-président

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Luc EDOM, délégué titulaire représentant la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT). Cette candidature est enregistrée. Il demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc EDOM, CANBT	12	Douze

2.2.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Jean-LUC EDOM a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

2.5 Élection du deuxième vice-président

Le Président propose la candidature de Monsieur Simon VAINQUEUR, délégué titulaire représentant CAPEX. Cette candidature est enregistrée. Il demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Simon VAINQUEUR, CAPEX	12	Douze

2.3.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Simon VAINQUEUR a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

2.6 Élection de la troisième vice-présidente

Le Président propose la candidature de Madame Evelyne CHERAL VACHER, déléguée titulaire représentant la CARL. Cette candidature est enregistrée. Il demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Evelyne CHERAL VACHER, CARL	12	Douze

2.4.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Evelyne CHERAL VACHER a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

2.7 Élection du quatrième vice-président

Le Président propose la candidature de Monsieur Harry DURIMEL, délégué titulaire représentant CAPEX. Cette candidature est enregistrée. Il demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

En application de l'article L.65 du code électoral, les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Harry DURIMEL, CAPEX	10	Dix

2.5.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Harry DURIMEL a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

2.8 Élection du cinquième vice-président

Le Président propose la candidature de Monsieur Alphonse GUILLAUME, délégué titulaire représentant la CANBT. Cette candidature est enregistrée. Il demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alphonse GUILLAUME, CANBT	12	Douze

2.6.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Alphonse GUILLAUME a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

2.9 Élection du sixième vice-président

En application de l'article 8 des statuts du SMT prévoyant que chaque EPCI dispose de deux vice-présidents, la CARL propose la candidature de Monsieur Gilbert ROUYARD, délégué titulaire représentant la CANBT. Cette candidature est enregistrée. Le Président demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, on procède au vote.

2.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

Monsieur Jean-Luc EDOM est désigné en qualité d'assesseur en remplacement de Monsieur Gilbert ROUYARD, ce dernier étant candidat

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>Dans l'ordre alphabétique</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert ROUYARD, CANBT	12	Douze

2.7.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Gilbert ROUYARD a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vendredi 11 septembre 2026, à 13h00, a été, après lecture, signé par le Président, le doyen d'âge, les assesseurs et le secrétaire.

Fait à Baie-Mahault, le 14 septembre 2026

Le Président,

François FARNOUX



Le Doyen d'âge du SMT,

Philippe DEZAC

La Secrétaire de séance,

Carine CUSTOS CARVIGAN

Les Assesseurs,

Corinne PETRO

Gilbert ROUYARD

Jean-Luc EDM

Transmis à la Préfecture de Basse-Terre :

Date prévisionnelle, sous-huitaine après transmission à la Préfecture de Basse-Terre :

- Publication :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération Cap Excellence :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre :